



POURQUOI LE TÉLÉPHONE PORTABLE EST-IL PROSCRIT AU BLOC OPÉRATOIRE ?

Il peut être source d'insécurité :

Il détourne l'attention, lors de son utilisation

⇒ Veiller à éteindre votre téléphone pendant l'activité professionnelle

Il peut engendrer un risque infectieux :

Il est porteur de bactéries potentiellement pathogènes responsables d'infections associées aux soins (*Staphylococcus aureus*, *Enterococcus* spp...)

⇒ Veiller à désinfecter votre téléphone chaque jour à l'aide de lingettes désinfectantes

Les droits des patients peuvent être enfreints :

Par divulgation d'informations ou de clichés sans consentement du patient

⇒ Le non respect du secret professionnel est une infraction au Code Pénal



**Dans tous les cas,
la meilleure des préventions
est**

de laisser votre téléphone au vestiaire !

Sources:

- Article 226-13 du Code pénal
- Charte de la personne hospitalisée Ministère de la Santé et des solidarités.(2006) : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/charte_a4_couleur.pdf
- ACS Cell Phone Statement [ST-59] Statement on use of cell phones in the operating room.(2008) American College of Surgeons. <https://echapter.nursingnetwork.com/page/2271-acs-cell-phone-statement>
- Investigation of cell phones as a potential source of bacterial contamination in the operating room. (2015) trshadA. Shakir, MD Nirav H patel, MD? Robin R. Chamerland PhD and Soctt G. Kaar MD